

## ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2024

---

### REMBOURSEMENT INTÉGRAL DES FAUTEUILS ROULANTS PAR L'ASSURANCE MALADIE - (N° 203)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS19

présenté par  
M. Peytavie, rapporteur

-----

## ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« des droits ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.